

DEC201280DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric FOSSARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR104 intitulée Laboratoire d'étude des microstructures

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191239DGDS nommant Monsieur Mathieu FEVRE directeur de l'unité de recherche n° UMR104, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Frédéric FOSSARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 01/10/2008 au 24/10/2008.

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric FOSSARD, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR104, à compter du 01/01/2020.

M. Frédéric FOSSARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric FOSSARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 08/07/2020
Le directeur de l'unité
Mathieu FEVRE

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

